



Montagne Saint-Siméon par Lère (1720)

La vigne (1^{ère} partie)

« *La vigne et le vin : deux bienfaits inestimables...* » (Jean Claude Malsy in *Mémoires du Soissonais*). La vigne est une liane connue de toute l'antiquité en Asie occidentale. La vigne fut apportée, dans l'Oise, par les Romains et, dans le Noyonnais, vers 282. L'évêque Radbod appelle les vins de Noyon « *optimis vineis* » et atteste qu'ils auraient participé au choix par Saint-Médard de transférer le siège épiscopal, au VI^e siècle, de Saint-Quentin à Noyon. Elle s'est rapidement répandue dès la fin du VIII^e siècle et, au Moyen-Âge grâce aux efforts des communautés monastiques. La première mention de la donation de vignoble, dans l'Oise, fut faite par Clotaire I^{er} à l'abbaye de Saint-Vaast dans la commune d'Angicourt (près de Cinqueux). Lorsque Saint Rémi mourut le 13 janvier 544, il légua des vignes dont une à Laon.

Dans la charte de fondation de l'abbaye de Corbie (Somme), signée par la reine Bathilde (épouse de Clovis II) en 662, la vigne fait partie du patrimoine de l'abbaye. Le vin était nécessaire à l'exercice du culte catholique et devait être produit sur place en raison des difficultés de voyage. Il en résulta une consommation source de revenus. Gui le trésorier notait l'acquisition, avant le IX^e siècle, par le chapitre cathédral de Noyon de 20 manses de terre et vigne à Grandru, Moyencourt, Maucourt et Salency. Dans les actes de Charles II le Chauve en 855, on cite 120 muids de vigne à Novionum. Elle appartient aux chanoines de Tournai. En 901, on trouve : *Hautecourt ou Autrecourt (Grandru)* « *hidulficurtis in Grandiriva* ». La même année, dans les actes de Charles III le Simple, les meilleures vignes sont à *Salenciacum* « *optimis vineis* ». En 988 : « *Vineas in monte* » au Mont Saint-Siméon.



Vineas in monte

Les biens du chapitre notent Behireicurtis en 979, 986, 1064 et 1069. En 1050, vingt manses de terre à faire du vin sont données à l'église de Noyon. L'abbaye Saint-Barthélémy, sur les Mont-des-Monuments, a une vigne, citée en 1064 et 1069. Dans le même texte, il y a une vigne « in Cokerello ». Au cours des siècles on trouve baux et ventes de vignobles à Baboeuf, Béhéricourt, Grandru, Larbroye, Mondescourt, Noyon, Salency, Suzoy et Vauchelles. L'évêque Renaud, en 1176, rappelle que le trésorier du chapitre doit utiliser les deniers et tailles (excepté la Tonlieu) à cultiver la vigne... et doit fournir un setier de vin à la Saint Eloi et un à la Saint Médard. En 1178, il dresse un inventaire des 18 vignes du chapitre et précise l'attribution des revenus aux chanoines. Suivant la superficie sont notés de 1 chanoine à 5 chanoines pour la Glève de Larbroye et 6 chanoines pour le clos d'Applincourt. En mai 1217, Etienne de Nemours définit les statuts des chanoines. « *Le chanoine qui réside*

jusqu'au mois de mars a droit à la récolte de la vigne, sinon : rien. Toutefois s'il a fait des frais pour la culture de la vigne, celui qui percevra la récolte devra tenir compte de ces frais. »

Les meilleures vignes sont sur le Mont Saint-Siméon « le Vignoy de Noyon » (les coteaux sont les mieux exposés), à Applincourt et Landrimont jusqu'à Tarlefesse. En 1633, le chanoine Levasseur écrit : « *notre Mont Saint-Siméon, renommé entre les autres pour la fertilité, et bonté du vin qui y croit, d'une sève si agréable et convenable au naturel de l'homme, qu'il est préféré, par ceux du pays, à celui d'Orléans, d'Ay, de Beaune et de tout autre, quel qu'il soit ; les monts de l'Arbroye, de Saint-Louis, Grandru, Bellicourt, n'ont sujet de se plaindre d'avoir été privés de telles bénédictions, qui paraissent évidemment en la fécondité de leur plante vinifère, qui fournit au pays ses provisions de vin...* » Mais il ne faut pas oublier les vignes de Saint-Blaise qui sont encore très actives au XIX^e siècle. Une bonne moitié appartenait aux privilégiés et surtout au clergé. Sur le Mont Saint-Siméon, sur les 80 hectares, 15 appartiennent à l'abbaye d'Ourscamps, 14 au chapitre, 7 à l'abbaye Saint Eloi, 4 à l'Evêché, 2 à l'abbaye Saint-Barthélémy et 2 au prieuré de Saint Amand ; puis viennent les établissements religieux de Chauny, d'Eterpigny, avec quelques couvents ou confréries de Noyon.



Hôtel de ville de Noyon

Lors de la partition des prébendes en 1176 par l'évêque et les chanoines, les vignes, sur dix-sept emplacements, furent partagés entre les soixante chanoines. Les chanoines ne payaient pas de dîme, de cens et de vinage ; par contre, chacun devait payer ses ouvriers et les droits de pressoir (même dans le pressoir du chapitre), ce qui fut accepté par Guillaume, archevêque de Reims en 1178 et par une bulle du pape Alexandre III le 20 juillet 1179. En 1463, un vendangeur travaillait de 6h du matin à 6h du soir, pour 7 à 8 deniers par jour. A la fin du XVII^e siècle, Noyon produisait 5 000 pièces de vin de 216 pintes de Paris. En 1631, Louis XIII défend de replanter des vignes dans les terres pouvant produire du blé. Le 8 juillet 1653, le roi Louis XIV (âgé de 15 ans) vint à Noyon, le maire lui fit un compliment, le gouverneur, le Maréchal d'Estrées, lui donna les clefs de la ville et on lui présenta du vin de Noyon. Il en fut de même le lendemain et le chapitre offrit du vin au cardinal Mazarin. Les vignes sont cultivées sur échaldas et par rangées. De nombreuses terrasses sont encore visibles sur le Mont Saint-Siméon. Dans le canton de Noyon, les principaux cépages sont le Pinot noir franc, le Pinot Meunier, le Blanc Fruleux, le Gouet et le Raisin de teinte ; à Béhéricourt on cultivait le Bacou. ■



Plan du Mont Saint-Siméon

Docteur Jean Lefranc
Vice-président de la Société
historique de Noyon